
Règlement du concours Vanden Borre

Merci de prendre part à ce concours ! Bien évidemment, il y a toute une série de conditions à prendre en compte. Vous les retrouvez ci-dessous.

Le concours est organisé par Fnac Vanden Borre SA, dont le siège social est situé à Slesbroekstraat 101, 1600 Sint-Pieters-Leeuw (ci-après dénommée « Vanden Borre »).

ARTICLE 1

Vanden Borre se réserve le droit de modifier, de postposer ou d'annuler le concours (ou une partie) si les circonstances le réclament. Vanden Borre ne saurait en aucun cas être tenu responsable à cet égard. Aucune faute d'impression, d'orthographe, de typographie ou autre ne peut être invoquée, ceci sous aucun prétexte et sans aucune obligation de Vanden Borre.

ARTICLE 2

Aucune correspondance (lettre, e-mail et/ou communication téléphonique) ne sera échangée à propos de ce règlement, de l'organisation ou du résultat du concours. Toutes les communications ou publications supplémentaires concernant le concours seront considérées comme point du présent règlement. Les décisions de Vanden Borre sont sans recours.

ARTICLE 3

Toute personne physique domiciliée en Belgique peut participer au concours, à l'exception des membres du personnel de Vanden Borre et des entreprises (y compris le personnel et les collaborateurs) qui sont impliquées dans le concours, et à l'exclusion des membres de leur famille (demeurant au même domicile). Au cas où un participant aurait moins de 18 ans au moment de sa participation, il doit obtenir l'accord explicite de ses parents et/ou de son tuteur et présenter cet accord si celui-ci est demandé par Vanden Borre.

ARTICLE 4

Les conditions exactes pour participer sont exposées dans la description du concours. La participation n'est possible que si un [appareil participant](#) de la marque Moulinex a été acheté sur le site www.vandenborre.be ou dans un magasin Vanden Borre pendant la période allant du 20 octobre 2025 au 2 novembre 2025 inclus. La participation n'est valable que si le nom et le prénom figurant sur le bon de commande correspondent au numéro de commande ainsi qu'au nom du participant. Les réponses ou envois tardifs ne seront pas pris en considération.

ARTICLE 5

Il ne sera tenu compte d'aucune réponse reçue après le 5 novembre 2025 à 23h59.

ARTICLE 6

Le prix de ce concours consiste en un atelier de cuisine avec Loïc Van Impe, organisé par Moulinex, pour le gagnant et une personne supplémentaire que le gagnant pourra choisir lui-même.

ARTICLE 7

Aucun des prix ne peut être échangé contre des espèces ni contre d'autres avantages en nature. Le participant perd son droit au prix dans le cas où son achat serait annulé, quelle qu'en soit la raison, ou s'il ne répond pas dans un délai de deux mois après avoir été contacté par Vanden Borre à l'issue du concours.

ARTICLE 8

Chaque personne ou numéro de commande ne peut participer qu'une seule fois. En cas de réponses multiples, de participations ou d'envois répétés, Vanden Borre ne prendra en considération que la première participation reçue.

ARTICLE 9

Un prix au maximum est remis par adresse / domicile.

ARTICLE 10

Il y a huit gagnants, quatre personnes qui remportent l'atelier de cuisine en néerlandais et quatre personnes qui remportent l'atelier de cuisine en français. Les quatre gagnants néerlandophones sont les participants qui ont acheté un ustensile de cuisine Moulinex sélectionné, qui ont répondu correctement à la question du concours et dont la réponse à la question subsidiaire est la plus proche de la réponse correcte. Les quatre gagnants francophones sont les participants qui ont acheté un ustensile de cuisine Moulinex sélectionné, qui ont répondu correctement à la question du concours et dont la réponse à la question subsidiaire est la plus proche de la réponse correcte.

Le gagnant sera informé personnellement 14 jours après la clôture du concours via l'adresse e-mail qu'il aura communiqué. Dans les cas non prévus par les présentes conditions, une décision sera prise par Vanden Borre.

ARTICLE 11

En cas d'abus, mystification ou fraude, Vanden Borre se réserve expressément le droit d'exclure le(s) participant(s) impliqué(s) dans ce concours et/ou des autres concours organisés par Vanden Borre.

ARTICLE 12

Les données personnelles récoltées sont enregistrées dans les fichiers de Fnac Vanden Borre sa, Slesbroekstraat 101, 1600 Sint-Pieters-Leeuw. Nous nous engageons à utiliser vos données exclusivement dans le cadre de la gestion du service après-vente et pour vous envoyer de l'information. Vous pouvez consulter et corriger vos données, ainsi que vous opposer à tout moment à l'utilisation de vos données pour vous envoyer de l'information. Il suffit d'en faire la demande par écrit à Fnac Vanden Borre sa, Slesbroekstraat 101, 1600 Sint-Pieters-Leeuw ou via email à privacy@vandenborre.be (loi du 8 décembre 1992).

ARTICLE 13

Par sa participation au concours, le participant accepte ce règlement entièrement et sans condition. Dans le cas où il s'agit d'un concours sur internet : par sa participation au concours, le participant accepte les limitations de l'internet, notamment les prestations techniques, le risque de ruptures et, plus généralement, les risques qui sont inhérents à chaque activité online. Vanden Borre rejette toute responsabilité dans ce cadre.